



Rencontre avec Françoise Chotard Directrice du bureau de la Région Ile-de-France à Bruxelles

La Région Ile-de-France est représentée à Bruxelles depuis 1994. Dans les années 1984-1985 s'installent à Bruxelles les premiers bureaux des régions britanniques, allemandes... De 1984 à 2007, environ 250 bureaux de collectivités territoriales se créent. Cela traduit une volonté des régions d'ouvrir un dialogue direct avec les institutions européennes, ainsi qu'une reconnaissance des territoires au niveau européen. L'évolution de la politique régionale depuis 1985 est importante et la politique de cohésion est devenu le deuxième poste budgétaire européen.

Les régions ayant un pouvoir législatif (Allemagne, Italie...) ont une responsabilité dans la mise en œuvre de la politique communautaire sur leurs territoires. Créé en 1994, le Comité des Régions marque la reconnaissance institutionnelle du rôle des collectivités territoriales dans la construction européenne. Organe obligatoirement consulté sur de nombreux sujets, il instaure un dialogue direct des régions avec les institutions européennes.

La politique de recherche prend de plus en plus en compte le niveau territorial. Le 7^{ème} Programme cadre pour la Recherche et le Développement (PCRD) intègre la stratégie de Lisbonne Göteborg, dont les objectifs sont bons, mais qui n'a pas été suffisamment appropriée. La politique régionale 2007-2013 doit intégrer l'innovation et la recherche pour développer l'économie de la connaissance. Selon le principe du « fléchage », 75% des interventions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE) doivent être en lien avec la stratégie de Lisbonne. L'idée sous-jacente est qu'il vaut mieux financer la compétitivité plutôt des infrastructures. Les financements européens sont importants, en partenariat avec les collectivités locales. Cependant, l'environnemental et le social ont été oubliés à Lisbonne.

Le niveau régional est considéré comme le plus pertinent, étant donné certaines régions européennes ont des compétences législatives.

Le récent rapport du Conseil d'Etat sur l'administration française et l'Union européenne souligne la nécessité de donner une dimension européenne transversale aux politiques nationales.

Deux niveaux de collectivités sont représentés depuis 1999 à Bruxelles: la Région Ile-de-France et certains départements franciliens (Val-d'Oise, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne, Seine-et-Marne). Sa forme est associative et son président est Jean-Paul Huchon. L'équipe permanente comprend 5 personnes.

Son rôle est d'informer et d'alerter sur les sujets importants sur lesquels les partenaires ont des compétences. De plus, le bureau effectue quelques travaux en bilatéral avec une collectivité locale.

Trois missions principales lui sont confiées:

- Veille informative avec une lettre mensuelle qui se veut la plus pédagogique possible
- Information pour actions aux directions « Europe » des différentes collectivités : les appels à proposition dans le Journal Officiel de l'Union Européenne sont résumés
- Assistance technique au montage de projets européens : c'est un travail à la demande.

Le bureau peut aussi aider un mandant à organiser une réunion sur son territoire.

Par exemple, avec l'Agence Régionale de Développement, trois rencontres économiques de l'Ile-de-France ont été organisées devant le Comité des Régions pour présenter les pôles de compétitivité Médicen, Systématique et Cap Digital. Le but était d'augmenter la visibilité de l'économie francilienne.

Autre exemple : le bureau appuie la mise en réseau de clusters dans le cadre d'Optic Valley, aide à constitution du partenariat et élaboration du dossier de candidature.

Enfin le bureau participe à des réseaux européens.

Benjamin Panchout

Comment identifiez-vous les collectivités partenaires dans l'UE pour constituer des réseaux?

Christine Patte

Qu'en est-il des politiques de jumelage ?

Un intervenant

J'ai participé dans le cadre du programme PHARE à une session à Saint-Pétersbourg pour les aider les Russes à moderniser leur administration. Chaque pays européen uniquement défendait son modèle d'administration, c'est dommage.

F Chotard

Il est indispensable de travailler en réseau pour réaliser des économies d'échelle. Pour le lobbying, le montage de projets, les réseaux sont indispensables. Nous travaillons avec les grandes métropoles européennes ayant les mêmes atouts et handicaps, dont le moteur de la croissance économique et l'innovation, mais qui connaissent de grandes disparités économiques et sociales infrarégionales : Londres, Madrid, Barcelone, Stockholm...

Par exemple, le Programme Opérationnel du FEDER prévoit 6 à 8 milliards d'€ pour des grands sites urbains. Il y a des volets thématiques : innovation, développement durable, énergies renouvelables.

Sur les 300 milliards d'€ de la politique régionale, 80% vont à l'objectif convergence pour les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne européenne, et 17% pour la compétitivité et l'emploi. Les différentes régions se voient affectés des montants dans les enveloppes et en général, les Etats membres les suivent.

Sur les administrations locales, la raison est qu'il n'y a pas de modèle européen d'administration.

Un intervenant

Il y a un problème de communication sur ce que fait l'Europe.

F Chotard

C'est une responsabilité collective. Les administrations centrales comme territoriales s'approprient peu la responsabilité européenne, alors même que 70% des textes réglementaires français sont d'origine communautaire.

Les médias sont aussi responsables en ne montrant pas les projets financés par l'UE. France 3 pourrait le faire pour les projets en régions. Les journalistes français en poste à Bruxelles sont moins nombreux que les Hollandais par exemple... Cependant des médias comme *Café Babel* travaillent à faire émerger une opinion publique européenne.

Les citoyens attendent de l'Europe qu'elle les protège contre les effets néfastes de la mondialisation ce qu'elle ne semble pas capable de faire.

B Panchout

Quel est le lien entre politiques communautaires et politiques nationales, par exemple pour la rénovation urbaine ?

F Chotard

La mise en œuvre de la politique régionale est de la responsabilité des Etats, même s'il y a des circulaires pour donner des règles aux Etats membres. Les programmes opérationnels sont élaborés dans chaque région entre les différents niveaux de collectivités, la préfecture de région et la société civile. Une circulaire du gouvernement français limite les sites urbains éligibles aux fonds européens à ceux des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.